

Monsieur le Ministre d'Etat, Excellences,
Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-
Ministres,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,
Mesdames, Messieurs, Chers Compatriotes,

Vous venez, Chers Collègues, de me permettre d'occuper à nouveau ce siège en m'élisant à la Présidence du Conseil National. Je vous en remercie chaleureusement, et c'est avec une grande émotion que je retrouve cette fonction et cette assemblée si chères à mon cœur.

Mais avant tout, je voudrais exprimer ma profonde gratitude envers les Monégasques qui, par leurs suffrages, ont clairement exprimé leur choix pour le projet politique porté par la liste que j'ai conduite et qui a abouti au résultat que nous connaissons. Cette confiance m'honore et m'oblige. Je veux dire à mes compatriotes ce soir, que je donnerai le meilleur de moi-même pour en être digne.

Je mesure l'ampleur de la tâche et l'attente que les électeurs ont placée en nous.

La forte participation de nos compatriotes à ce scrutin essentiel pour la vie démocratique de notre pays, avec plus de 70% de votants, ainsi que la large victoire obtenue par Primo!, confèrent au Conseil national et à sa majorité une très grande légitimité.

70% c'est remarquable dans un Etat moderne, mais ce chiffre aurait pu être encore supérieur. En effet, un nombre important d'électeurs, de bonne foi, n'ont pu exercer leur droit de vote par procuration à cause de règles trop rigides, qu'il nous faudra assouplir rapidement. Je pense aussi bien sûr à nos compatriotes expatriés, pour qui nous devons réfléchir à l'introduction du vote électronique.

Pour moi, tout Monégasque qui le souhaite doit pouvoir exprimer son choix lors des élections nationales, et ce ne fut pas le cas pour tous lors de ce scrutin.

Mais ce soir, le temps de la campagne électorale est terminé, et une nouvelle législature commence. Les Monégasques nous ont donné mandat pour les représenter et remettre ce Conseil National à la place qui doit être la sienne au sein des Institutions.

Je veux redire mon attachement indéfectible au Prince Souverain et à la Monarchie Héréditaire et Constitutionnelle, à ce régime qui est l'essence même de notre pays. Notre régime politique a fait ses preuves, il est l'un des fondements même de notre identité. Nous en serons toujours les ardents défenseurs.

Selon une expression du Prince Albert II que je partage totalement, l'esprit de nos Institutions doit se traduire par le « pas vers l'autre » entre le Gouvernement nommé par Lui et le Conseil national, élu par le peuple monégasque.

Selon l'article 4 de la Constitution : le pouvoir législatif est exercé par le Prince et le Conseil National qui est donc

co-législateur. Et selon l'article 66 : la Loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil national.

Autrement dit, la Haute Assemblée est un partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement, qui ne doit être ni une chambre d'opposition, ni une chambre d'enregistrement. C'est la bonne lecture de nos institutions. Ce positionnement du Conseil national garantit que les aspirations légitimes des Monégasques et au-delà de tous les résidents, car la Loi s'applique à tous, soient entendues et prises en compte le plus largement possible.

Ce rôle du Conseil national est essentiel pour le bon fonctionnement de nos institutions. S'il n'est qu'une chambre d'enregistrement, il manque la force de la représentation démocratique et c'est alors notre système politique qui ne fonctionne pas comme il le devrait. Avec un Conseil national à sa juste place, cette force de la représentation démocratique est bien celle d'un pays moderne, complètement en phase avec son temps. Si on y réfléchit, notre régime garantit donc bien mieux qu'un

régime parlementaire, la prise en compte des positions de l'assemblée élue. En effet, ce pas vers l'autre est indispensable aussi bien au Conseil national qu'au Gouvernement, qui ne dispose pas dans l'hémicycle d'une majorité acquise par avance à ses souhaits, à la différence de ce qui se passe en pratique dans les régimes parlementaires.

Une nouvelle période débute ce soir. Après un effacement progressif du Conseil national ces dernières années, il est temps de retrouver un fonctionnement institutionnel conforme à la lettre et à l'esprit de notre Constitution. Avec les Conseillers nationaux, nous sommes prêts à un dialogue institutionnel constructif : nous sommes prêts à faire ce pas vers le Gouvernement.

Après cette période d'effacement de l'Assemblée, et conformément à la volonté des Monégasques : le Conseil national est donc de retour.

Mais comme je viens de l'expliquer, le Gouvernement ne doit pas s'en inquiéter, bien au contraire, même si je peux

comprendre que c'était plus confortable pour lui lorsqu'il n'avait de fait, plus à faire ce pas vers notre assemblée.

Chacun doit jouer pleinement son rôle de part et d'autre de la place de la Visitation. Le Gouvernement comme le Conseil national doivent remplir chacun toute l'étendue des prérogatives que la Constitution a prévues pour eux.

C'est pourquoi il s'agit, en ce jour d'installation du nouveau Conseil national, de partir sur des bases saines et constructives : chacun dans son rôle, chacun à sa place. C'est le Gouvernement nommé par le Prince qui détient le pouvoir exécutif. C'est le Gouvernement qui dirige l'Administration et met en œuvre la politique de l'Etat. Et si nous reconnaissons bien volontiers ce rôle essentiel, de son côté, le Gouvernement ne doit pas vouloir amoindrir le rôle constitutionnel du Conseil national ou vouloir limiter la portée de son expression.

Qui pourrait imaginer le Conseil national s'immiscer dans la communication du Gouvernement, en imposant par

exemple sa manière de retransmettre les conférences de presse de celui-ci ? Personne, bien entendu, car cela n'aurait aucun sens.

Et pourtant, c'est ce même Gouvernement au travers de sa direction de la Communication, qui a refusé notre proposition d'émission préalable à cette séance publique, que les internautes ont pu suivre sur le site du Conseil national mais que les téléspectateurs de Monaco Info n'auront pas vue. Et pourtant, cette émission, que chacun pourra voir en replay sur internet, est parfaitement informative, neutre et fiable.

L'anecdote pourrait prêter à sourire, mais elle est révélatrice...

Révélatrice de pratiques d'un autre âge,

Celles d'une télévision gouvernementale, courroie de transmission unique de ses propres messages.

Cette immixtion de l'exécutif gouvernemental dans la communication télévisée autour de cette séance publique d'installation du nouveau conseil national, est pour le moins loin de cet esprit du pas vers l'autre.

Cette anecdote malheureuse confirme toute l'opportunité de notre proposition de relancer notre télévision en la

transformant enfin en chaîne publique et non plus gouvernementale, comme cela existe partout dans le monde, avec une rédaction indépendante permettant entre autre une information pluraliste.

Comme sur d'autres sujets, cette franchise est et sera nécessaire pour la qualité des relations entre nos deux institutions. A l'opposé des non-dits, sources de malentendus et de conflits, cette franchise qui doit être réciproque et respectueuse, sera indispensable pour trouver des solutions constructives et positives pour le pays.

Ce pas vers l'autre, cette franchise, sont d'autant plus nécessaires lors du débat et du vote des lois de Budget. C'est à ce moment précis que le Conseil National dispose des moyens nécessaires pour aborder tous les sujets essentiels pour le pays et ses habitants, et peser sur certaines décisions du Gouvernement.

Avec un Conseil national retrouvé, ces moments vont reprendre tout leur sens et toute leur vigueur, et c'est une

excellente nouvelle pour un fonctionnement sain et harmonieux de nos Institutions.

Ces moments, je les ai vécus entre 2003 et 2010 lorsque je présidais déjà cette Assemblée. Et je voudrais rassurer les Cassandres, tout s'est toujours bien terminé, dans la recherche permanente du consensus entre le Conseil national et le Gouvernement. Les budgets ont été votés avec la prise en compte des principales attentes des Monégasques et des résidents : rappelons par exemple que près de mille logements domaniaux furent ainsi construits, que le contrat habitation capitalisation a vu le jour, que les droits des femmes ont considérablement évolué, que notre modèle social a été renforcé et notre législation modernisée. Bien sûr, il y a eu parfois des débats contradictoires intenses, en privé comme en séance publique, pour parvenir à ce consensus, à ce pas vers l'autre, et cela est sain. Alors, si je ne doute pas qu'il y en aura d'autres, je ne doute pas non plus de leur issue positive pour le pays, car nous sommes des partenaires institutionnels responsables. Dès demain, nous devons travailler ensemble.

Ensemble : c'est le cas aussi pour les élus de la minorité. Et Je voudrais à présent m'adresser à eux. Je veux leur redire que le temps de la campagne est terminé et que je serai le Président de tous les élus. Je reste convaincu que ce qui nous rassemble au sein de la grande famille monégasque, est bien supérieur à ce qui a pu nous opposer le temps d'une campagne électorale. C'est pourquoi je recevrai dès demain matin les représentants élus des deux listes minoritaires. Je leur proposerai de les associer au travail du Conseil national en confiant à l'un d'entre eux une présidence de commission, et à tous, d'importantes délégations au sein des commissions et comités mixtes de travail avec le Gouvernement.

L'unité des Monégasques derrière le Prince Souverain, l'ouverture vers la minorité à côté d'une majorité solide et unie autour d'un vrai projet réalisable et raisonnable, c'est ainsi que je conçois le travail de l'Assemblée.

Oui ce projet, porté par notre majorité, est parfaitement réaliste sur le plan opérationnel et raisonnable sur le plan financier. J'y reviendrai.

Sur de nombreux sujets, Monaco est confronté à de grandes problématiques et à de nouveaux défis.

Le logement, le principal problème des Monégasques et des résidents, constitue bien sûr la priorité nationale absolue pour notre assemblée. Pour les nationaux, face à la pénurie actuelle de logements domaniaux, nous demandons la mise en place d'un plan d'urgence avec six mesures complémentaires et innovantes. J'insisterai simplement ce soir sur certaines d'entre elles.

Tout d'abord, il faut se mobiliser pour rendre possibles trois opérations dès les prochains mois afin de pouvoir faire démarrer les constructions dès l'an prochain. Je pense bien sûr aux terrains du « Grand Ida », à celui de l'Esplanade des Pêcheurs et au projet de restructuration du centre commercial de Fontvieille. Nous le savons tous, le rythme de construction de logements domaniaux doit impérativement évoluer. Il est temps de changer de braquet pour résorber la pénurie, puis proposer à chaque famille monégasque dont la situation le justifie, dans son pays, un logement correspondant à ses besoins, et ce dans un délai raisonnable.

Bien sûr, nous pouvons avoir avec le Gouvernement une différence d'approche sur ce sujet. Pour nous, c'est non seulement nécessaire sur le plan humain étant données les caractéristiques de notre pays, mais c'est aussi un investissement socialement responsable pour l'avenir. Certains pourront n'y voir qu'une dépense, là où nous voyons un investissement utile pour tous.

Rappelons d'ailleurs qu'au budget 2018, les locations d'appartements et de commerces domaniaux rapportent plus de 70 millions d'euros.

Par ailleurs, nous demanderons au Gouvernement de négocier en contrepartie des surdensifications accordées aux promoteurs privés, tant que la pénurie ne sera pas résorbée, non plus des soultes financières, mais des appartements, qui bénéficieront aux Monégasques dans tous les quartiers de leur pays : là encore c'est une approche de type « investissement », qui va au-delà d'une approche strictement comptable.

Je n'oublie pas non plus notre proposition de mettre en place une aide nationale à la mobilité dans le parc

domanial, qui permettra une occupation plus rationnelle des appartements. Ainsi, sur la base du volontariat je le rappelle, des personnes seules ou des couples sans enfants occupant de grands appartements pourraient bénéficier d'un nouveau logement plus moderne, avec une pièce en plus que leur besoin normal et sans changement de loyer. C'est vrai, cette mesure devra faire appel à un traitement personnalisé, et cela ne pourra fonctionner qu'en prenant réellement en compte les souhaits des compatriotes concernés.

Enfin, j'ai déjà eu l'occasion de le dire par le passé : je considère que Monaco doit demeurer un vrai pays, avec une population stable d'Enfants du Pays aux côtés des Monégasques, partageant avec eux une identité, une culture, un attachement à la Principauté et donc une véritable communauté de destin.

Or, la pénurie de logements domaniaux qui pousse les Monégasques à se loger dans un secteur protégé de plus en voie de disparition, rend dramatique la situation de nombreuses familles du pays. Ils n'ont souvent d'autre choix que de vivre dans des conditions indignes ou de

partir. Pour la sauvegarde du secteur protégé, nous allons déposer une proposition de loi qui obligera les promoteurs privés à reconstruire autant de surfaces et de nombre d'appartements sous Loi, que ceux qui auront été détruits.

L'accueil de résidents étrangers fortunés contribue à la vivacité économique de notre pays et fait partie intégrante de notre modèle. C'est aussi un enrichissement culturel pour nous tous. Mais notre pays ne doit pas devenir un Resort, pour une population de passage, au détriment de celles et ceux avec qui nous avons grandi.

La deuxième problématique qui nous devons gérer ensemble demain, c'est la sauvegarde du régime de retraite des fonctionnaires.

Nous l'avons dit, pour notre majorité, la retraite des fonctionnaires qui ont consacré leur vie professionnelle au service de notre pays, doit être maintenue au niveau actuel et le déficit programmé du régime doit être anticipé et compensé par la création d'un Fonds de Retraite des Fonctionnaires. Le montant de ce Fonds devra être déterminé après une étude d'actuaire et alimenté au

départ par une partie du Fonds de Réserve Constitutionnel. Je rappelle en outre qu'aucun changement ne pourrait intervenir dans le mode de calcul, en dehors des trois classes attribuées lors du départ à la retraite, sans passer par le vote d'une loi.

Dans la même logique et face à l'allongement de la durée de vie, et à la progression de la dépendance induite par le grand âge, il est responsable d'envisager de créer de manière concrète et identifiée un Fonds pour la Dépendance. Là encore, ce Fonds pourra financer à l'avenir le coût de la prestation autonomie, qui permet de faire face aux dépenses de maintien à domicile ou de prise en charge en maison de retraite. Nous le devons à nos aînés, pour qui nous devons aussi préparer la construction d'un nouvel établissement spécialisé, par exemple sur les terrains de l'Annonciade II. De même, pour avoir traité ces sujets lors de mon passage au Gouvernement, je sais qu'il est indispensable de continuer à soutenir l'excellence de notre système de santé, et en particulier l'excellence des soins du CHPG, alors que le vaste chantier de sa reconstruction est en

cours. Nous y veillerons en votant tous les budgets nécessaires au maintien de ce niveau de performance.

Autre sujet d'importance, le rôle de l'Etat actionnaire dans les sociétés à monopole concédé, comme la Société des Bains de Mer ou encore Monaco Telecom pour ne citer que ces deux cas.

Le Conseil national sera vigilant et dans son rôle pour que le Gouvernement veille à ce que la stratégie de ces entreprises soit conforme à l'intérêt général de la Principauté et à celui des Monégasques. J'entends déjà le mot « ingérence » se caler sur les lèvres de certains. Je voudrais leur dire que c'est le rôle de tout actionnaire, qui plus est pour une société bénéficiant d'un monopole concédé, que de s'intéresser à la stratégie de l'entreprise, surtout lorsque celle-ci peut avoir des conséquences sociales sur un certain nombre de familles de compatriotes – c'est le cas pour la SBM -, ou impacter la qualité de vie des résidents et consommateurs – c'est le cas pour Monaco Telecom-.

Pour la SBM, nous demanderons dans le cadre de la commission mixte tripartite Gouvernement-Conseil national-SBM à ce que les Jeux soient remis au cœur de la stratégie, à ce qu'un plan marketing digne de ce nom soit enfin mis en place avec les moyens humains et financiers nécessaires et à ce que la priorité nationale soit à nouveau respectée.

Pour Monaco Telecom, dont la communication publique récente confine à la provocation, il est évident que l'Etat ne peut se passer aujourd'hui d'ouvrir le débat du monopole qui partout où il a été remis en question dans le monde, a fait progresser la qualité de services et de tarifs. Nous y reviendrons là encore, en commission des concessions, ainsi que dans le cadre d'une nouvelle commission spéciale dont je vais vous proposer la création dans un moment.

Ce Conseil national, le doyen en a parlé, est sans doute le plus jeune de l'histoire d'ici et d'ailleurs, si on prend en compte le nombre d'élus de moins de 32 ans. C'est une chance. C'est une force. Et c'est même pour moi une

fierté. Oui ce soir, j'éprouve ce sentiment de fierté de pouvoir assurer ce devoir de transmission, comme a pu le faire en son temps le Président Jean-Charles Rey, avec le jeune élu que j'étais. Vous le savez, il a été un très grand Président du Conseil national et un véritable modèle pour moi. L'autre grand Président que je n'ai pas eu la chance de connaître, mais dont j'ai lu beaucoup d'écrits et su apprécier toute sa dimension politique, c'est bien sûr Louis Aureglia. Ce grand juriste avait une lecture des institutions déjà très moderne et avait compris très tôt les bienfaits de l'unité inaltérable entre le Prince et la communauté nationale. Je voudrais que nous tous élus dans cette enceinte, nous ayons pour eux une pensée reconnaissante.

Ce devoir de transmission générationnelle m'amène à rappeler nos propositions pour la jeunesse de notre pays. Notre responsabilité, en tant qu'élus, c'est de contribuer à la préparation de l'avenir de nos jeunes. Pour y parvenir, nous demanderons par exemple d'augmenter de 50% l'enveloppe budgétaire consacrée aux bourses d'études. Il n'y a là rien de démagogique, bien au

contraire. Nous parlons d'une somme d'environ 1 million d'euros supplémentaire, ramenée à un budget de plus de 1,2 milliard. Rappelons que le montant journalier moyen d'une bourse d'étude est actuellement de 13 euros par jour. C'est insuffisant, nous le savons tous, et Monaco doit faire encore mieux pour ses étudiants. Bien sûr, il faut également développer notre politique d'animation pour les jeunes à travers plusieurs propositions concrètes, dont la commission de l'éducation et de la jeunesse sera en charge.

Dès 1992, aux côtés du Docteur Michel-Yves Mourou, dont je veux saluer la présence parmi nous ce soir, et pour qui cette dimension de transmission générationnelle prend également ce soir tout son sens, j'œuvrais déjà pour faire avancer les droits des femmes monégasques dans la transmission de la nationalité à leurs enfants. En 2003, l'une de mes premières décisions fut la création d'une commission spéciale dédiée aux droits des femmes et de la famille. Quelques années plus tard, la loi sur l'interruption médicale de grossesse était votée et les femmes obtenaient l'égalité dans la transmission de la

nationalité par le mariage. Bien sûr beaucoup reste à faire et cette commission que nous renouvellerons toute à l'heure oeuvrera pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, contre le harcèlement sexuel, pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, et pour mettre fin aux inégalités subies par certaines femmes concernant le statut de chef de foyer. Enfin, je ne me déroberai pas face aux responsabilités qui sont les miennes, concernant le débat sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Ainsi, et comme je m'y suis engagé durant la campagne électorale, je demanderai à la Présidente de la Commission des Droits des Femmes et de la Famille, d'étudier la proposition de loi déposée à ce sujet par un élu de la mandature précédente en octobre 2017. Le Conseil national étudiera ainsi ce texte de manière dépassionnée et hors du contexte électoral. Plus largement, je souhaite que notre Assemblée puisse être le lieu du débat, de la réflexion sur tous les sujets qui comptent pour la vie de nos compatriotes et de la population de la Principauté.

Après ces problématiques importantes, je voudrais vous proposer de mettre en phase le travail de notre Institution avec le monde qui nous entoure. En effet, notre assemblée devra faire preuve de pragmatisme pour s'attaquer aux grands défis de demain.

S'il est un sujet unanimement ressenti et relayé à raison par les différentes listes lors de la campagne électorale, c'est bien la dégradation de la qualité de vie. Ce sujet essentiel devra être pris à bras le corps par la commission de l'Environnement et de la Qualité de Vie. Oui chers Collègues, je vous proposerai dans quelques instants de bien vouloir non seulement renouveler cette commission, mais aussi d'en adopter cette nouvelle dénomination. Vous en aurez bien entendu saisi toute la nuance.

Pour nous adapter toujours davantage aux défis de notre temps, je vous proposerai également la création d'une nouvelle commission spéciale. Il s'agira de traiter de façon optimale l'augmentation programmée des textes relatifs aux développements du numérique, de concentrer dans une même commission les enjeux de la smart-city,

l'avenir des blockchains, la sécurité numérique et les développements digitaux ou encore les services de notre opérateur Monaco Telecom. Ces sujets sont de plus en plus à la base de très nombreuses politiques publiques. Le Conseil national doit innover lui aussi et montrer sa capacité à accompagner le progrès. Cette commission sera intitulée : Commission pour le Développement du Numérique.

Ces dernières années, le rôle du Conseil National par rapport à l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) a été à plusieurs reprises mis à mal. La commission de placement des fonds a parfois été contournée. La place du FRC dans l'approche des finances publiques a souvent donné lieu à débat. De même, la façon dont le budget est présenté peut sans aucun doute faire l'objet d'améliorations importantes.

Aussi, afin de travailler sur ces questions essentielles, et en complément de la Commission des Finances et de l'Economie nationale, je vous proposerai la création d'une nouvelle commission spéciale intitulée : Commission

pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la modernisation des comptes publics.

Le défi majeur du mandat qui s'ouvre, c'est bien sûr la question du suivi de la négociation d'un éventuel traité avec l'Union Européenne. Par leur vote, les Monégasques ont exprimé sur ce thème leur inquiétude légitime. Le Gouvernement doit informer de façon transparente et régulière le Conseil national au sujet des évolutions de cette négociation. Je rappelle que la ratification d'un éventuel traité devra être soumise au vote du Conseil national. Sur ce sujet d'ampleur, je vous propose de créer, pour montrer toute l'attention que notre Assemblée portera aux évolutions de ce dossier sensible, une Commission spéciale, en charge du suivi de la négociation avec l'Union Européenne, qui fonctionnera elle-aussi en totale complémentarité avec la commission des Relations Extérieures.

Loin de l'image du repli sur soi que certains voudraient nous donner, il s'agit simplement de faire jouer au Conseil national tout son rôle pour l'intérêt général et la

préservation de ce qui fait la réussite de notre modèle économique et social.

Il faut pour bien comprendre notre position, rappeler deux éléments importants. Tout d'abord, j'ai pleinement soutenu la volonté du Prince Rainier III de faire adhérer Monaco au Conseil de l'Europe. Ce fut chose faite sous ma présidence du Conseil national dès le mois d'avril 2004. On ne peut donc pas me taxer d'être un anti-européen.

Mais voilà, il ne vous aura pas échappé, ensuite, que le Conseil de l'Europe : **ce n'est pas l'Union Européenne**. Le Conseil de l'Europe fait avancer les droits de l'homme et les droits sociaux et sociétaux. L'Union européenne est une construction économique, avec des règlements, des circulaires, des normes, des directives qui prennent de plus en plus le pas sur les législations nationales.

Dans le cadre de la négociation en cours pour un éventuel traité d'association avec l'UE, le Prince a demandé au Gouvernement de définir des lignes rouges qui ne doivent pas être franchies. Il faudra, au fur et à mesure des discussions, que le Gouvernement nous les présente de

façon précise et concrète, et que nous soyons d'accord dans le cadre de la politique du pas vers l'autre.

Tant mieux si nous pouvons obtenir la sécurité juridique d'exporter nos produits et services dans les quelques secteurs où elle n'est pas totalement assurée aujourd'hui.

Tant mieux évidemment si nos étudiants peuvent bénéficier de droits d'inscription réduits dans les universités européennes et les Monégasques d'un droit au travail systématique en Europe. Mais, nous sommes lucides.

Aujourd'hui, sans Traité, notre modèle économique et social est une réussite à nulle autre pareille. Et il y a des divergences profondes entre les modèles économiques et sociaux européen et monégasque.

S'il est naturel d'ouvrir tous les débats dans cette enceinte, ce sera aussi le cas pour le débat autour du mode de scrutin. Dans un certain microcosme politico-médiatique, ce sujet revient de façon récurrente. Je

constate que les deux derniers scrutins ont permis à la fois de dégager une majorité nette, indispensable au bon fonctionnement de l'assemblée, et aux listes minoritaires d'avoir des représentants au Conseil National. L'efficacité nécessaire et le pluralisme, auquel je suis attaché, sont donc garantis. Pour autant, le débat est légitime et je m'engage à ce qu'il est lieu durant ce mandat, dès les premières années. Il me semble que ce débat pourra avoir lieu en Commission de Législation. Je vous proposerai donc toute à l'heure la suppression de la commission spéciale afférente.

On reproche souvent au Conseil national de se cantonner à une vision sociale et uniquement dirigée vers les Monégasques. C'est faux. J'ai déjà parlé des Enfants du Pays, je pourrais également le faire pour tous les résidents et pour tous les salariés qui viennent travailler en Principauté, car les lois que nous examinerons peuvent les concerner. Le Conseil national travaillera pour tous. La Loi s'applique à tous. Et nous travaillons donc ici non seulement pour les Monégasques mais bien pour le pays tout entier.

Je souhaite que notre Assemblée participe aussi activement à la réflexion pour le développement économique de la Principauté. En 2009, j'avais créé un groupe de réflexion appelé Monaco 2029, dont le livre blanc a inspiré un certain nombre de mesures telles que le télétravail, l'IMSEE mis en œuvre depuis, ou par exemple la création du Conseil Supérieur pour l'Attractivité.

Ainsi, je renouvellerai cette démarche par la création d'un nouveau Think Tank au Conseil national qui s'intitulera donc Monaco 2038, suivant la même logique prospective pour les 20 prochaines années.

La réflexion sur l'avenir et l'ouverture sur le monde, c'est aussi une Assemblée qui est fière de l'action du Prince Souverain à l'international, et de son leadership en matière de lutte contre le réchauffement climatique, pour la sauvegarde des océans et pour la solidarité dans le cadre de la coopération mondiale.

A notre place et notamment par le vote de tous les budgets nécessaires, nous soutiendrons cette politique d'ouverture sur le monde.

Pour conclure, je voudrais vous dire une nouvelle fois ma fierté de pouvoir me consacrer totalement à cette fonction, grâce aux suffrages des Monégasques et grâce à votre vote Chers Collègues. Je souhaite et j'oeuvrerai pour une mandature fondée sur le respect, l'apaisement, l'unité et le travail avec le Gouvernement pour le bien des Monégasques, de tous les résidents, dans l'intérêt de notre pays tout entier.

Vive le Prince,
Et vive Monaco !

Je vous remercie.